



Commune : 24037  
Bergerac

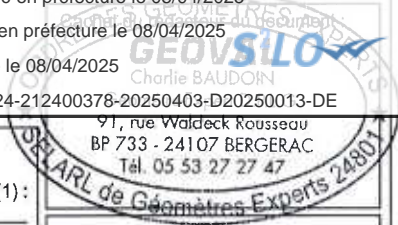
Numéro d'ordre du document d'arpentage  
Document vérifié et numéroté le  
A  
Par

Section : 000DM  
Feuille(s) : 01  
Qualité du plan : régulier < 20/03/80  
Echelle d'origine : 1/500  
Echelle d'édition : 1/250  
Date de l'édition : 01/01/1970

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)  
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualité de l'autorité expropriant).

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL  
D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DG)

Envoyé en préfecture le 08/04/2025  
Reçu en préfecture le 08/04/2025  
Publié le 08/04/2025  
ID : 024-212400378-20250403-D20250013-DE

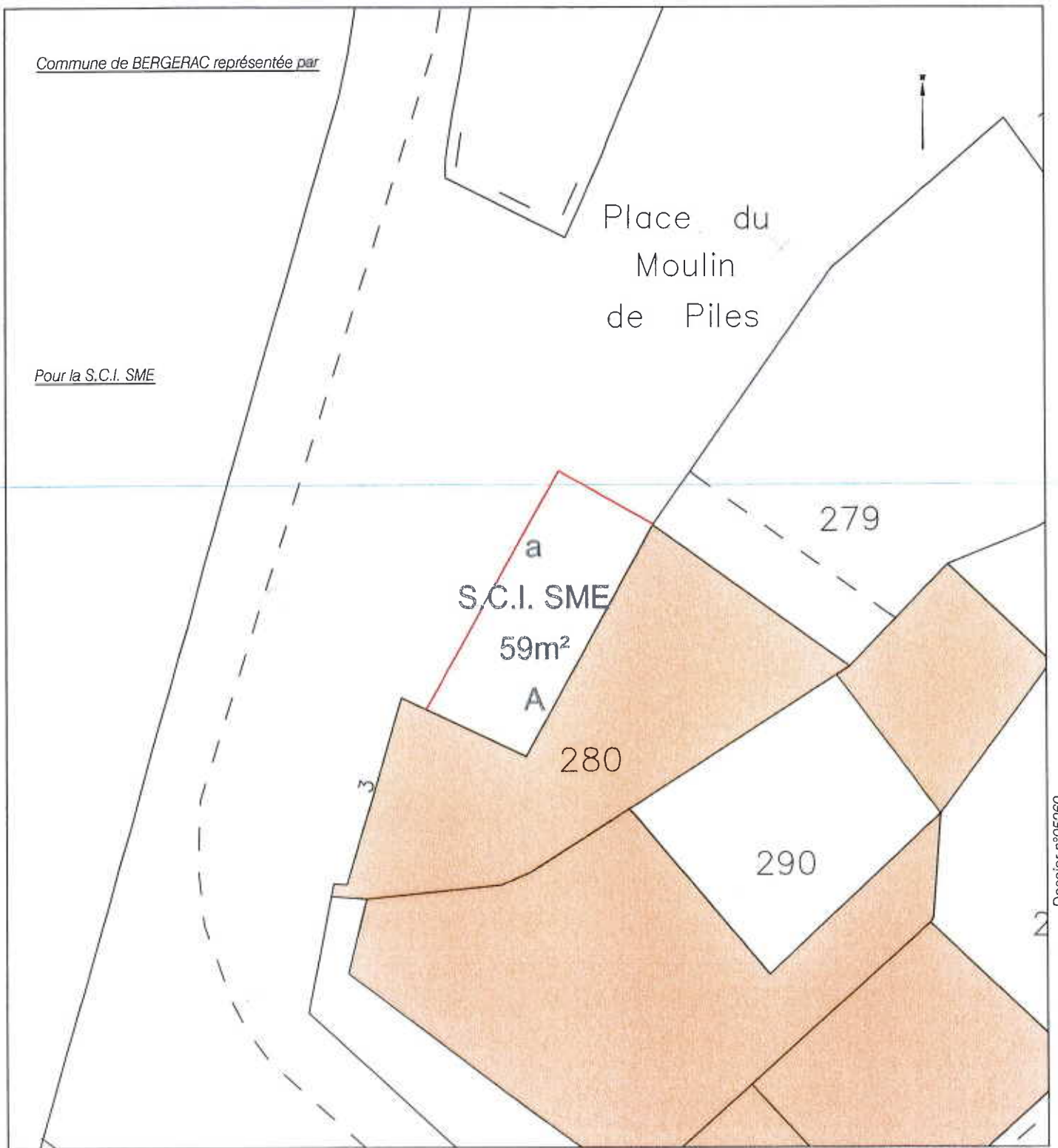


CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
  - B - En conformité d'un piquetage effectué sur le terrain ;
  - C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 05/03/2025... par M. Charlie BAUDOIN... géomètre à BERGERAC...
- Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.
- A. BERGERAC... le 05/03/2025

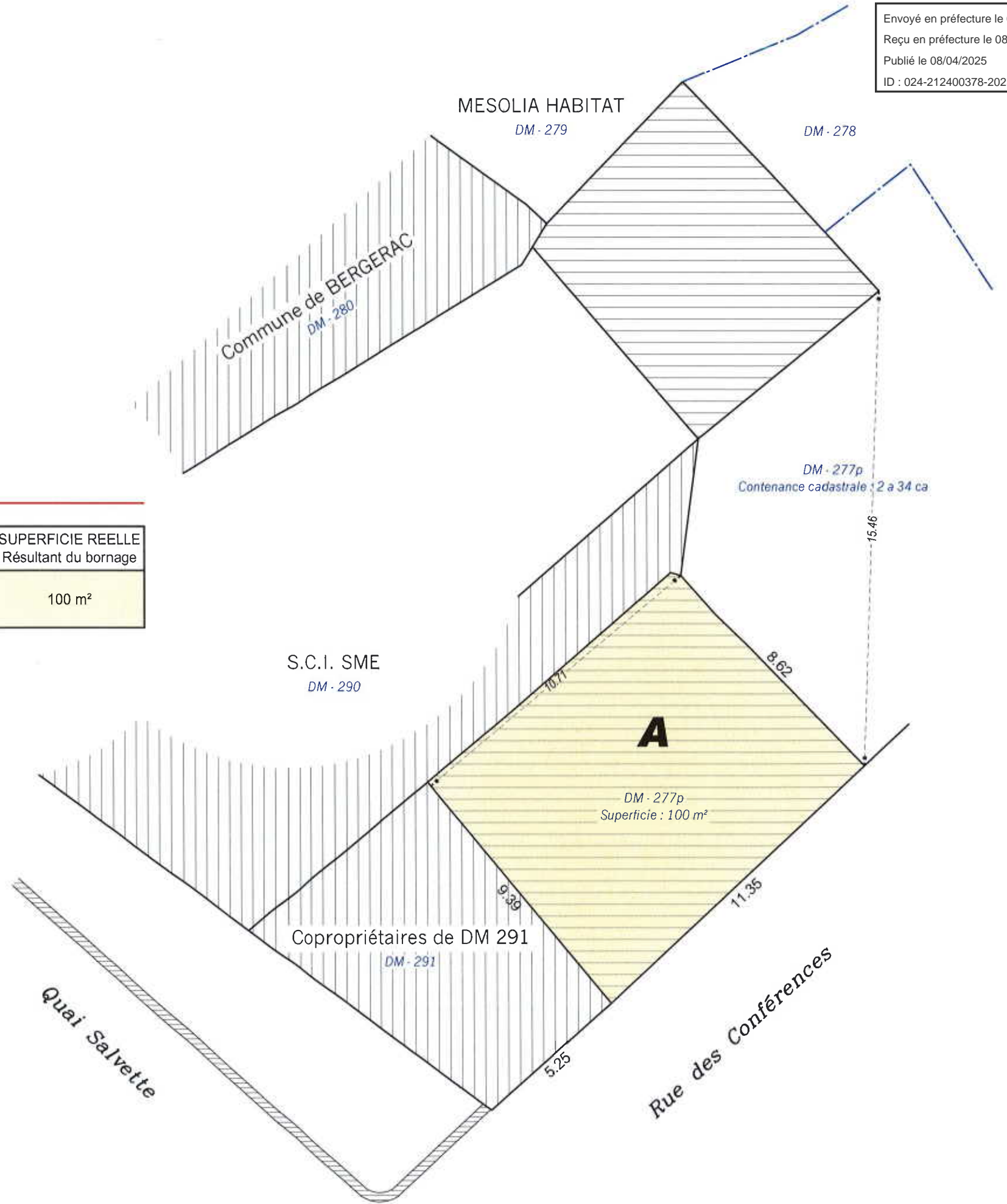
Document dressé par  
Charlie BAUDOIN  
à BERGERAC  
Date 05/03/2025  
Signature :



Dossier n°05260

Propriété de la  
Commune de BERGERAC

**PLAN DE DIVISION**



**ETAT PARCELLAIRE DE LA DIVISION**

Partie	Détail	Section	Parcelle	Contenance cadastrale	SUPERFICIE REELLE Résultant du bornage
<b>A</b>	Parcelle créée en vue de la mise en place d'une division en volumes	DM	277p	1 a 00 ca	100 m <sup>2</sup>



La planimétrie est rattachée dans le système RGF93, projection Lambert 93 CC45, par méthode G.N.S.S.  
Application du parcellaire cadastral, reporté à titre indicatif.

Echelle : 1/150

Dossier n°05260 Février 2025